

Servitudes d'utilité publique

Type	Gestionnaire	Description	Acte	N°	Date	Objet
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Nière Gourzine : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté Préfectoral	5121	02-12-1968	DUP
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Ruisseau de Lesches : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté Préfectoral	5121	02-12-1968	DUP
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Drôme : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté Préfectoral	5121	02-12-1968	DUP
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage de Villaret.	Arrêté Préfectoral	817	16-03-1991	DUP

Légende
Servitudes opposables sur le territoire communal

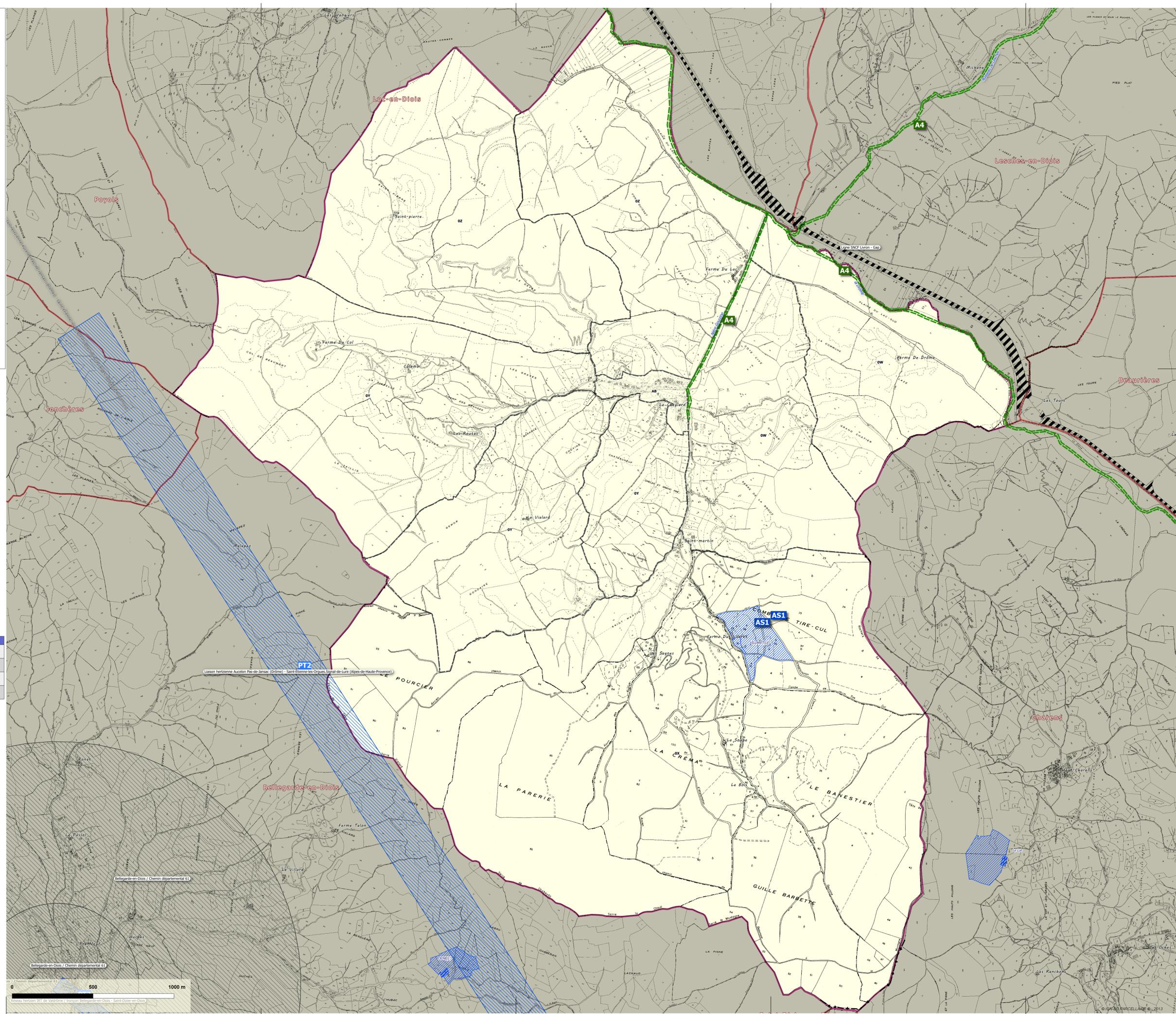
- A4 : Concession des eaux - Servitudes concernant les rives navigables des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'empire du lit des cours d'eau.
- AS1 : Servitudes relatives à l'illustration de politiques de protection des eaux potables en montagne - protection rapprochée.

Limites administratives

- Secteur cantonal
- Limite communale

Beaumont-en-Diois
Liste des servitudes d'utilité publique

Type	Gestionnaire	Description	Acte	N°	Date	Objet
A4	DOT de la Drôme - SEFDH	Rives Navigables - Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté Préfectoral	5121	02-12-1968	DUP
A4	DOT de la Drôme - SEFDH	Berges de Lendres - Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté Préfectoral	5123	02-12-1968	DUP
A4	DOT de la Drôme - SEFDH	La Drôme - Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté Préfectoral	5123	02-12-1968	DUP
AS1	Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection cantonale du captage de Villars.	Arrêté Préfectoral	817	18-03-1991	DUP



© IGN 2016